



GEMENG
HABSCHT

AVIS

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/25/0286

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 7 octobre 2026, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a autorisé POST Luxembourg l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Eischen, 1B, rue de la Gare.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **13 OCT. 2026**
Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu